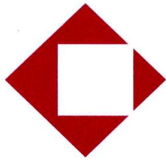


Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce monument, profitez d'une réduction d'impôt



L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE DE TERMES



Termes est surtout connu pour son château et l'épique siège de quatre mois qui s'y déroula en 1210, lors des croisades albigeoises. Comptant parmi les « cinq fils de Carcassonne », les vestiges de la forteresse sont ouverts à la visite. Le village de Termes, en contrebas du château sur une pente exposée au sud et lové dans un méandre que forme le Sou, est un site remarquable à visiter. Classé Village de caractère, il a été restauré récemment et a reçu le Prix Spécial du Jury des Trophées de l'Aménagement Urbain en 2006.

Le village se groupe autour de son **église paroissiale Notre-Dame de la Nativité**. L'édifice présente de nombreux éléments apparentés au style roman, sans que l'on puisse affirmer que le monument ait vraiment été édifié au XII^e siècle. L'église n'a pas subi de modifications importantes jusqu'au XIX^e siècle, siècle du renouveau religieux qui a amené un important mouvement de reconstruction des édifices religieux. L'église Notre-Dame est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1951. Elle abrite plusieurs éléments de mobilier classés (mobilier liturgique, bénitier et tableau de la Vierge à l'Enfant).

La commune de Termes, propriétaire de ce monument va entreprendre un programme de restauration de l'édifice : réfection complète de la toiture, mise hors d'eau, réalisation de l'éclairage intérieur, restauration complète de l'éclairage intérieur et mise en lumière de la nef. Le montant global nécessaire à la réalisation de ces travaux de restauration est de 84 284 € HT.

La Fondation du Patrimoine est prête à allouer une aide financière conditionnée par l'organisation d'une souscription publique.

C'est donc pour sauver ce patrimoine, que la commune de Termes organise une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour financer en partie ces travaux. Cette souscription doit permettre aux habitants et amis de la commune de participer au financement de ces travaux et de témoigner de leur attachement à ce patrimoine.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer de participer à notre souscription qui doit réunir 5% minimum du montant des travaux prévus.

Si vous êtes sensibles à la sauvegarde de ce patrimoine rural, et si vous désirez participer à notre action, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bon de souscription au verso de ce document et l'adresser à la Mairie de Termes ou à la Fondation du Patrimoine accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de :

FONDATION DU PATRIMOINE - EGLISE NOTRE DAME DE TERMES.

Pour votre don vous bénéficiez d'une réduction d'impôt (voir détail au verso), un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation du Patrimoine.

FONDATION



DU PATRIMOINE



Mairie de TERMES

BON DE SOUSCRIPTION POUR L'EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE DE TERMES

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage du programme de restauration de l'EGLISE NOTRE DAME de TERMES.

Oui, je fais un don de euros (*) et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Vous souhaitez bénéficier d'une économie d'impôt au titre de (cocher) :

l'impôt sur le revenu *OU* l'impôt sur la fortune *OU* l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt -OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Vous êtes un particulier ,

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Vous êtes une entreprise, une association,

Société - dénomination sociale :

Secteur d'activité :

Adresse :

.....

Fait à : Date : Signature :

**Ce document accompagné de votre versement est à adresser à
Eglise Notre Dame de Termes - Mairie - Le Village - 11330 TERMES**

**ou à renvoyer à Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale de Languedoc-Roussillon
2 bis rue Jules Ferry, 34000 MONTPELLIER**

**Etablir le chèque à l'ordre de
FONDATION DU PATRIMOINE - EGLISE NOTRE DAME DE TERMES**

(*) et j'accepte que mon don soit affecté à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. La Fondation du Patrimoine prélève 3% de frais de gestion de la somme totale rassemblée pour la souscription.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concernés, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.